



VILLE DE ROUEN  
Direction des Espaces Publics et Naturels  
Centre Municipal Pélissier  
Rue Roger Bésus  
76037 Rouen cedex 1  
Tel : 02.35.08.87.45  
Fax : 02.35.08.88.70  
www.rouen.fr

## DEMANDE D'ENLEVEMENT GRATUIT DE GRAFFITIS OU AFFICHAGE SAUVAGE

L'enlèvement des graffitis et affiches sauvages sur les façades et clôtures est de la responsabilité des propriétaires. Toutefois, pour maintenir un cadre de vie agréable, la Ville de Rouen a décidé d'aider les propriétaires en leur donnant la possibilité de recourir à un service gratuit d'enlèvement par les services municipaux sous certaines conditions.

L'intervention pour l'enlèvement de graffitis ou d'affiches sauvages ne peut être demandée que si les façades à nettoyer se situent en limite des voies publiques, sans qu'il soit nécessaire de pénétrer dans la propriété privée. Sont exclus les bâtiments privés administratifs et/ou industriels. L'accord seul du propriétaire ou du syndicat de copropriété présente une validité pour certifier la demande.

**Champs d'intervention** : sur les clôtures et corps de bâtiments situés en bordure immédiate des voies publiques, dans les voies privées ouvertes à la circulation, ainsi que dans les espaces gérés par la Ville. Cette intervention ne pourra excéder 2.00 mètres de hauteur.

La Ville de Rouen se réserve le droit de ne pas faire procéder à l'enlèvement des graffitis ou des affiches sauvages si l'intervention se révèle d'une trop grande technicité ou si le support (mur ou autre) n'offre pas de garantie de solidité et/ou conformité suffisante. Il sera procédé au recouvrement en peinture du graffiti mais en aucun cas à un ravalement de la façade.

Le demandeur et/ou son assureur ne pourront rechercher la responsabilité de la Ville au regard des dommages relevant des obligations de garanties prévues aux articles L 241-1, L241-2 et L242-1 du code des assurances (garanties de bon achèvement, biennale, décennale...) ou de tout autre régime de garanties dont bénéficierait le support.

### CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE :

Adresse de l'immeuble concerné :

.....  
.....

Localisation sur l'immeuble (hauteur ne pouvant excéder 2 mètres):

.....

Support :  Peinture  Crépi .....  Autre : Précisez : .....

Dimension approximative du graffiti ou de l'affiche sauvage à enlever : .....

Précisez si le graffiti ou l'affiche sauvage est injurieux, ou si les propos sont de caractère diffamatoire ou autre :

Oui

Non

### DEMANDEUR

Propriétaire :

Oui

Non

*En cas de copropriété, seul le syndic peut demander l'enlèvement des graffitis ou des affiches sauvages.*

Nom.....Prénom.....

Adresse .....

Téléphone : .....E.mail : .....

J'autorise la Ville de **Rouen** à faire procéder **gratuitement** à l'enlèvement des graffitis ou des affiches sauvages sur la façade de la propriété à l'adresse énoncée ci-dessus dans les termes et limites figurant au chapitre « Champs d'intervention ».

Je m'engage expressément à renoncer à tout recours contre la Ville de **Rouen** concernant la réalisation des travaux et ce, pour quelque motif que ce soit.

Je soussigné(e) .....

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans la présente demande d'intervention, et en accepte les conditions.

- Fait à ....., le .....

**SIGNATURE** (précédée de la mention « **lu et approuvé** »)